
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 27 juin 2024

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE

Pouvoir : Nadia MOREL donne pouvoir à Marie-Jo BUHAJ,

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Ginette VIGNAUD - Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Claude BARON - Pascal BIGOT - Catherine MAHE – Axel-Romain BERNARD - Stéphane LOISEAU - Angélique DE SOUSA DA SILVA - Yvon CREMOUX - Martine VALLADEAU – José DELIAS

Secrétaire de Séance : Vincent DELAHAYE

Arrivée de Axel-Romain BERNARD à 20 h 14

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 h 31

Le maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2024

1) Convention de restauration avec le collège Jean de la Quintinie et le département de la Charente pour l'utilisation des locaux et la fourniture de repas

Mme Dufront présente le service de restauration à la rentrée de septembre 2024. Ce projet arrive à son terme. La dernière réunion du 14 mai avec le Département, le collège et la commune de Chabanais a permis de finaliser la convention. Cette convention définit les conditions dans lesquelles les locaux et matériels de la restauration du Collège Jean de La Quintinie sont utilisés pour les besoins de l'école primaire (maternelle et élémentaire) pour la période scolaire.

- Fabrication et fourniture des repas pour les élèves de l'école primaire.
- Conditionnement et livraison en liaison chaude pour les repas destinés aux élèves de l'école maternelle et aux classes de CP, CE1 et CE2.
- Accueil au sein du collège des CM1 et CM2 et du personnel encadrant pour la prise de déjeuner entre 12 h et 12 h 45 dans la limite de 55 rationnaires/jour.

Dispositions relatives au fonctionnement :

- les jours sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- préparation d'environ 200 repas par jour
- les effectifs prévisionnels pour la commande des repas doivent être communiqués 15 jours à l'avance et le jour même est donné l'effectif réel avant 9 h 30 (ce sera la base de la facturation)
- les menus sont communs pour les élèves du collège et ceux du primaire. Ils sont élaborés par le chef de cuisine et validés par la diététicienne du département.
- le portage et la distribution des repas sont sous la responsabilité de la commune. Les repas produits sont mis dans les bacs gastronomes et conteneurs isothermes appartenant à la commune.

La livraison entre collège et école se fait entre 10 h 30 et 11 h dans un véhicule équipé (le caisson a été installé ce jour).

Dispositions relatives au personnel :

- L'accompagnement et l'encadrement des élèves seront assurés par du personnel communal
- Chacune des deux cantinières, à tour de rôle, sera au collège de 7 H à 11 H pour la préparation des repas.

- Une autre personne de 13 h à 14 h 30 pour l'entretien des locaux.
- Il a été également défini un quota de 42 heures réparties durant les vacances scolaires pour les grands ménages.
- Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil départemental. Pour 2024 le tarif facturé à la commune est fixé à 2,90 euros. Actuellement, avec API (le fournisseur actuel), le repas est facturé à 3,69 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Décision modificative n°1 du service assainissement

M. Delahaye présente la décision modificative n°1 du budget assainissement.

Il est proposé de rajouter 350 euros sur la ligne 618 « Divers » pour financer la cotisation versée à Charente eaux. Les crédits seront pris sur les dépenses imprévues. Des crédits supplémentaires de 400 euros pour compléter la ligne des dotations aux amortissements, ils seront pris sur la ligne « virement de la section d'investissement ».

En section d'investissement, il convient d'augmenter les amortissements sur le matériel spécifique d'exploitation pour que les écritures d'ordres soient équilibrées. Ces crédits seront pris sur la ligne virement de la section d'exploitation.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Délibération : Opération Façades – Approbation du règlement

La commune de Chabanais souhaite encourager la mise en valeur du patrimoine bâti ainsi que l'amélioration de l'image et de l'attractivité du centre-bourg. Cette opération a pour but d'aider les propriétaires, qu'ils occupent ou qu'ils louent leur immeuble, à réaliser des travaux de ravalement de façade. Cette opération façades vise un triple objectif : améliorer le cadre de vie des habitants, préserver et valoriser le patrimoine bâti et renforcer l'attractivité de la Rue de Limoges et de la rue Souchet. Le règlement est complété par trois obligations supplémentaires. A savoir, l'habitation aura un assainissement aux normes, les occupants devront entretenir les plantations au pied de leur habitation et les protéger pendant les travaux, les couleurs d'enduit ou de peinture devront respecter le nuancier défini par le CAUE.

Le maire précise qu'une opération d'amélioration d'habitat est conduite par la communauté de communes Charente Limousine et permet d'obtenir des subventions pour l'amélioration du logement. Mme Buhaj s'interroge sur le choix de la rue Souchet et la route de Limoges, elle demande également si la commune ne peut pas l'étendre aux autres quartiers de la commune.

M. Baron explique que les façades de ces deux rues ont été dégradées plus rapidement en raison de la pollution liée au passage important des camions avant l'ouverture de la déviation (un immeuble a même dû être démoli).

M. Boutant soumet au conseil la possibilité de renouveler ce type d'opération pour d'autres quartiers de la commune

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité, après l'ajout de nouvelles obligations.

4) Tarif médiathèque, foire et marché, occupation du domaine public

M. Delahaye présente la délibération des tarifs de la médiathèque, foire et marché et occupations du domaine public. Il explique que la délibération du 23 mai comportait deux erreurs au niveau des branchements électriques et de l'abonnement à la médiathèque. Les tarifs proposés pour les branchements électriques s'élèvent à 3 euros. Ils concernent la rubrique « foire et marché » et la rubrique « droit de place sur occupation du domaine public ». Le tarif « abonnement famille de la commune » à la médiathèque est fixé à 17 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5) Souscription à l'option « Surveillance des ouvrages d'art communaux » proposée par l'Agence Technique

Le maire présente la délibération qui prévoit la souscription à l'option « Surveillance des ouvrages d'art communaux » proposée par l'Agence Technique. Il précise que les diagnostics établis par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur les ouvrages d'art dont la commune est propriétaire, ne sont pas suffisamment approfondies. En effet, les études ne prennent pas en compte la partie immergée de l'ouvrage d'art. L'ATD 16 assistera la commune dans la gestion des ponts et des murs de soutènement dont la collectivité est propriétaire.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6) Adressage protocole de mise à jour Chemin de Traverse Chabonais

Il s'agit de créer un numéro de voirie dans le chemin de traverse pour la parcelle AH 149.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Le maire fait le point sur la trésorerie de la commune de Chabonais, après avoir connu une situation tendue en début d'exercice, la commune poursuit le remboursement de sa ligne de trésorerie.

Le maire présente la composition des bureaux de vote pour les prochaines élections législatives.

Le maire informe de la baisse des tarifs de fourniture d'électricité ainsi que du gaz pour l'année 2025. Cependant les tarifs n'ont pas retrouvé le niveaux de l'année 2021.

La commission de sécurité s'est réunie pour le groupe scolaire, elle a donné un avis favorable.

Un courrier a été adressé à un habitant de Chabonais dont le véhicule épave était stationné sur le domaine public sans les roues.

Samsolar a informé que le dépôt du dossier de demande de permis de construire pour le projet agrivoltaïque de M. Lévêque et M. Segeat au lieu-dit « Les Termes » a été déposé le vendredi 21 juin par voie dématérialisée.

Ce dossier contient l'étude d'impact environnemental et paysager ainsi que le dossier d'architecte.

L'étude préalable agricole, indispensable pour les projets agrivoltaïques, sera déposée courant septembre.

Samsolar aimerait organiser une réunion d'information publique à destination des administrés de la commune. Le maire propose d'attendre le retour de l'étude préalable agricole.

Mme Dufont fait le point sur la rentrée 2024 : les effectifs passent de 202 élèves en 2023 à 186 élèves en 2024 ; Il y aura 8 classes au sein du groupe scolaire. 2 postes restent à pouvoir dont le poste de la directrice.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 25 juillet à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30

Secrétaires de Séance
Vincent Delahaye



CHABANAIS, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire

